

SALON DES ANTIQUAIRES - LIMOGES

Organisé par

MS - Brocante SARL Les deux B .

Samedi 25 mars/Dimanche 26 mars 2023 -
Pavillon Buxerolle - Parc des expositions .

Contact :

SARL Les Deux B

1 rue des Billanges

87340 La jonchère Saint Maurice

06.45.90.31.49

ms.brocante gmail.com

Bulletin d'inscription

Réservé uniquement aux Professionnels de l'antiquité et de brocante.

NOM PRENOM

u Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Tel portable

-mail.....

Site internet/Page facebook /instagram :.....

..... Autorisation à partager vos pages/informations sur nos réseaux sociaux

N° de registre de Commerce

° police d'assurance responsabilité civile professionnelle (obligatoire)

Modules souhaités : Possibilité de prendre plusieurs modules.

9M² (3X3M) : 180 € x = 12M²(4X3M) : 240 € x=.....

15M² (5X3M) : 300€x=..... 18M² (6X3M) : 360€x=.....

Les tables vous seront fournies de 3 à 6 tables selon les modules choisis.

Grille fournie : 2m de haut X1m20 :X 3€ =.....

En option : branchement électrique 10€

Rallonge non fournie

Montant total : module(s) + Grille(s) + branchement électrique : =

Merci de fournir un chèque de caution de 50€ pour la location des grilles.

Merci de nous décrire la marchandise qui sera sur votre stand :.....

.....

.....

le 2023

Signature impératif

A joindre sans faute avec le bulletin d'inscription (Dossier incomplet inscription non prise en compte)

- Chèque du montant total de réservation à l'ordre de « SARL Les deux b » (Retirer après manifestation. + chèque de caution pour location de grilles
- Photocopie extrait Kbis/attestation d'assurance.
- Règlement du salon signé.

Salon des antiquaires de Limoges

Sarl "les deux B" - MS Brocante

Règlement intérieur

1. Le salon est réservé aux personnes inscrites au salon, et professionnels de l'antiquité et de la brocante. Les emplacements attribués devront être occupés par le signataire du bulletin d'inscription. Chaque exposant est responsable de son stand et s'engage à respecter la législation en vigueur. Il devra être assuré pour les risques qu'il court ou fait encourir à des tiers. Aucun recours ne pourra être exercé contre les organisateurs.
2. Le salon est réservé uniquement aux objets anciens sont interdits à l'exposition et à la vente les objets neufs, de copie, de reproductions.
3. Nul ne pourra sous-louer tout ou partie de son stand, sauf accord préalable des organisateurs.
4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnisation.
5. Les marchandises présentées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Chaque exposant s'engage à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, dégradation qui pourrait survenir à ses matériels, marchandises ou à lui-même.
6. Chaque s'exposant s'engage à un effort de présentation et à respecter les normes de sécurité en particulier concernant les installations électriques/passage des allées. Aucun déballage ne sera accepté dans les allées.
7. L'installation se fera la veille de l'ouverture au public vendredi 24 mars à partir de 12h00.
8. Les emplacements sont délimités par des modules décrits dans le bulletin d'inscription. Les stands sont équipés de tables gratuites en fonction des modules choisis. Des grilles d'exposition peuvent être louées au prix de 3€ à la location, à réserver à l'avance par le bulletin d'inscription, en raison de l'augmentation des coûts électriques une participation de 10€ par branchement sera demandé si souhaité. Les exposants qui le souhaitent, peuvent, dans la limite de leur stand, ajouter leurs tables, grilles et étagères personnelles. Les grilles en location sont à restituées après le salon. Un chèque de caution de 50 € est à fournir pour la location, il vous sera restitué lors du retour des grilles.
9. L'ouverture au public a lieu le samedi et le dimanche de : 9h à 18h. Chaque exposant s'engage à occuper son emplacement jusqu'à la fermeture au public 18h, heure fixée pour le remballage, et à nettoyer son emplacement.
10. En cas de désistement entre le 30ème et le 15ème jour précédant la date de la manifestation, 50% du montant total du stand restera acquis aux organisateurs. Tout désistement après cette limite ne donnera lieu à aucun remboursement.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Fait à, le

Signature précédé de la mention : Lu et approuvé.